



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

« La promesse du CHRU est en train de se concrétiser »



Rencontre avec l'Association des Maires de Guyane

La troisième Semaine CHRU se termine aujourd'hui. Ces derniers jours, plusieurs points sur l'avancée du projet ont été faits avec les chefs de service des hôpitaux, les cadres, la presse et l'Association des maires de Guyane.

« Il n'y a rien de plus complexe que de créer un CHRU. Mais cette promesse est en train de se concrétiser. » Hier matin, lors d'une rencontre avec la presse organisée dans le cadre de la Semaine CHRU, Dimitri Grygowski, directeur général de l'ARS, a salué les avancées du projet de CHRU, qui verra le jour en janvier 2025.

La commission médicale de groupement (CMG) sera installée début mai ; le projet médico-soignant, finalisé fin juin ; les instances des hôpitaux consultées au second semestre ; le groupement de coopération sanitaire établissement de santé (GCS ES), future structure chapeau des hôpitaux, créé le 1er janvier 2025 ; et la convention avec l'Université de Guyane signée dans la foulée. Le CHRU de Guyane verra alors le jour.

« Accélérer les recrutements »

Aux craintes exprimées, mercredi soir lors d'un séminaire entre chefs de service, direction des hôpitaux et ARS, que la création d'une structure chapeau n'apporte de la « lourdeur administrative », Dimitri Grygowski a rappelé que les agents des hôpitaux garderont leur employeur actuel. En revanche, certaines décisions seront prises directement au niveau territorial. Hier, devant la presse puis devant l'Association des maires de Guyane (AMG), le directeur général de l'ARS a cité l'exemple des affaires médicales : « Le directeur territorial effectue les

recrutements pour les trois hôpitaux, en association avec les communautés médicales. » À terme, une direction territoriale des ressources humaines est également envisagée « pour accélérer les recrutements et éviter que des CV ne restent sans réponse tant les services RH peuvent être embolisés en raison du turn over ». Dans les prochaines semaines, les agents des hôpitaux pourront poser les questions que suscite l'échéance de 2025 et consulter une foire aux questions sur le sujet.

« Les trois communautés médicales ont travaillé en filière »

Christophe Bouriât, directeur général du CHC, a salué, pour sa part, le rythme auquel avancent les chantiers du CHRU : « Une première étape a été franchie avec le projet médico-soignant, dont nous terminons la rédaction. C'est véritablement la colonne vertébrale du CHRU. Ce n'était pas facile puisqu'il fallait faire travailler trois communautés médicales, à qui nous avons demandé de travailler en filière et en territorialité. » Au cours des ateliers qui rythment chaque Semaine du CHRU depuis février, chaque filière a pu affiner son organisation, entre deux options :

- Une équipe concentrée sur le plateau de recours de la discipline et organisant des missions sur les autres sites ;
- Une équipe médicale répartie sur chacun des sites et coordonnées par des référents.

Les filières se territorialisent

En neurologie, par exemple, le territoire dispose d'une équipe mobile centralisée à Cayenne qui se déplace à l'Ouest. Le projet médical vise une implantation au sein de chaque site avec la constitution d'une seule équipe de deux neurologues positionnés à l'Ouest, un praticien à temps partiel à Kourou et une équipe étoffée à Cayenne. Autre exemple : la chirurgie vasculaire, qui ne dispose aujourd'hui que d'un pôle d'expertise à Saint-Laurent du Maroni, souhaite développer un deuxième pôle fort à Cayenne (pôle Est). Ce deuxième centre d'expertise permettrait de développer les prises en charge d'urgence, de diagnostic et de suivi de proximité avec la mise en place de consultations et de chirurgie d'urgence. Pour ce faire, une équipe multi-sites sera mise en place pour améliorer la formation des praticiens à diplôme hors Union Européenne (Padhue) ainsi qu'un investissement dans des locaux avec la technologie adaptée.

Un plan d'accompagnement en santé publique

La création du CHRU s'accompagne de l'initiative Guyane Santé 2030. Il s'agit du plan d'accompagnement en santé publique du futur CHRU, qui fixe comme principal objectif de faire converger l'espérance de vie des Guyanais avec celle de l'Hexagone. Intégré au [schéma régional de santé 2023-2028](#), il est articulé autour de vingt objectifs quantifiables : proposer une activité physique adaptée à 100 % des patients atteints d'une maladie chronique, augmenter de 30 % les téléconsultations ou télé-expertises de médecins spécialistes, diminuer le nombre d'évasions de 70 % en raison de l'offre localement non disponible... L'objectif est également « d'éviter que le CHRU ne crée un système de soin hospitalo-centré ».

140 millions d'euros au CHC

Parmi les autres enjeux évoqués mercredi soir lors du séminaire avec les professionnels : aider les hôpitaux à retrouver une capacité d'autofinancement « pour pouvoir investir sur fonds propres ou solliciter des emprunts », a souligné Dimitri Grygowski. L'hôpital de Cayenne déploie actuellement pour 140 millions d'euros d'investissements, entre la construction du bâtiment de consultation ([lire la Lettre pro du 5 décembre](#)) et du bâtiment recherche, ainsi que la restructuration des autres bâtiments.

Retrouver une capacité d'autofinancement

L'an dernier, les trois hôpitaux publics ont affiché environ 55 millions d'euros de déficit avant les aides de trésorerie de l'ARS pour près de 40 millions d'euros. « Ce déficit est équivalent à celui de l'AP-HM (Assistance publique – Hôpitaux de Marseille) en 2022, a rappelé le directeur général de l'ARS. Il ne s'agit pas de faire des économies pour faire des économies. Au CHC, le déficit a été divisé par deux entre 2022 et 2023. Nous ne l'avons pas fait en fermant des services comme certains pouvaient le craindre mais en mettant en place des plans d'activité par service qui sont pertinents, car répondant aux besoins de la population. Toutefois nous avons des enjeux d'investissement. Engager un CHRU avec un résultat de moins 55 millions d'euros n'est pas la meilleure situation pour préparer l'avenir. Nous sommes dans un territoire où nous pouvons augmenter l'activité et le projet médical du CHRU devrait augmenter le taux de recours. »

Les trois hôpitaux unis à SantExpo

« Nous aurions pu fusionner de façon brutale les trois hôpitaux, a rappelé le directeur général de l'ARS devant les maires. Mais cette option est certainement éloignée de la configuration du territoire. » Le CHRU en réseau permet de tenir compte des spécificités du territoire. Cette union des trois hôpitaux se traduira aussi fin mai sur le Salon SantExpo, le rendez-vous annuel de la

santé et du médico-social. Ils y partageront le même stand. Un bon moyen de parler d'une même voix aux professionnels qui viendront se renseigner sur la Guyane et de leur montrer ce qui est réalisé en Guyane.

Dengue

L'épidémie revenue au niveau de fin 2023



L'épidémie de dengue est en perte de vitesse, mais la circulation se poursuit. « Les indicateurs sont à un niveau équivalent à ce qu'ils étaient en fin d'année dernière », a indiqué Thiphany Succo, responsable de l'antenne régionale de Santé publique France (SpF), hier matin lors d'un point avec l'Association des maires de Guyane. La semaine dernière, 524 cas évocateurs ont été signalés en Guyane par les médecins du

réseau Sentinelle et les centres délocalisés de prévention et de soins, selon un point de surveillance épidémiologique diffusé par SpF hier après-midi. Plus de 80 % des cas ont été constatés dans l'Île-de-Cayenne. La dengue représente désormais 4 % de l'activité des urgences.

Dans l'Île-de-Cayenne, le pic épidémique a été franchi fin février avec 800 cas cliniquement évocateurs par semaine contre deux à trois fois moins aujourd'hui. Sur l'Oyapock, le nombre de cas a été divisé par six par rapport à cette même période.

EN BREF

◆ Le CHC coupe ses accès à internet après des anomalies graves d'intrusions



Le Centre Hospitalier de Cayenne annonce, par communiqué, avoir « interrompu, depuis le mercredi 17 avril, ses accès à internet. Cette décision fait suite à la détection d'anomalies graves d'intrusions du système d'information du CHC. Des analyses sont en cours avec les équipes informatiques de l'hôpital ainsi que des prestataires extérieurs. À ce stade, il n'est pas encore possible d'indiquer une heure de retour à la normale : l'accès

à internet étant interrompu jusqu'au vendredi 19 au matin, à minima.

« Malgré cette interruption des connexions, la prise en charge de tous les patients est assurée au Centre hospitalier de Cayenne et dans l'ensemble des sites extérieurs. De même, des solutions de recours ont été activées pour permettre au Samu et au service en charge des évacuations sanitaires de fonctionner.

La déconnexion d'internet du réseau information entraîne les perturbations suivantes :

- Messagerie : impossibilité pour le Centre hospitalier de Cayenne d'envoyer et de recevoir des mails de l'extérieur (envois possibles en interne uniquement) ;
- Sites extérieurs (CDPS, etc.) : téléphonie et internet disponibles, mais plus d'accès au CHC ;
- Télémédecine : systèmes de télémédecine (Covotem, etc.) suspendus ;
- Imagerie : aucun impact à l'exception de l'archivage extérieur ;
- Biologie : aucun impact sur les analyses réalisées, mais impossibilité de transmettre des résultats et demandes à l'extérieur.

« A noter que le Dossier patient informatisé et les systèmes fonctionnant sur le site de la Madeleine restent opérationnels, de même que la téléphonie y compris le 15 », conclut le communiqué du CHC.

Il est à noter qu'au même moment, le Centre Hospitalier de Cannes (Alpes maritimes) a été victime d'un incident similaire. L'établissement a reporté les opérations non urgentes et activé une cellule de crise. Comme à Cayenne, l'ensemble des accès informatiques ont été coupés et les professionnels ont repris les procédures papier, l'établissement n'ayant pas de système informatique de secours.

◆ Soutien psychologique à Saint-Laurent du Maroni

« Suite aux récents événements qui se sont déroulés à Saint-Laurent du Maroni, des cellules d'écoute et d'accompagnement psychologique sont en cours de déploiement par le centre hospitalier de l'ouest guyanais (CHOG), annonce l'ARS dans un [communiqué](#). Un soutien spécifique est apporté aux proches et collègues d'Hélène Tarcy-Cétout qui en font la demande.

« Les personnes qui souhaitent également pouvoir bénéficier d'un accompagnement peuvent contacter le centre médico-psychologique (CMP) de Saint-Laurent du Maroni au : [0594 34 89 70](tel:0594348970),

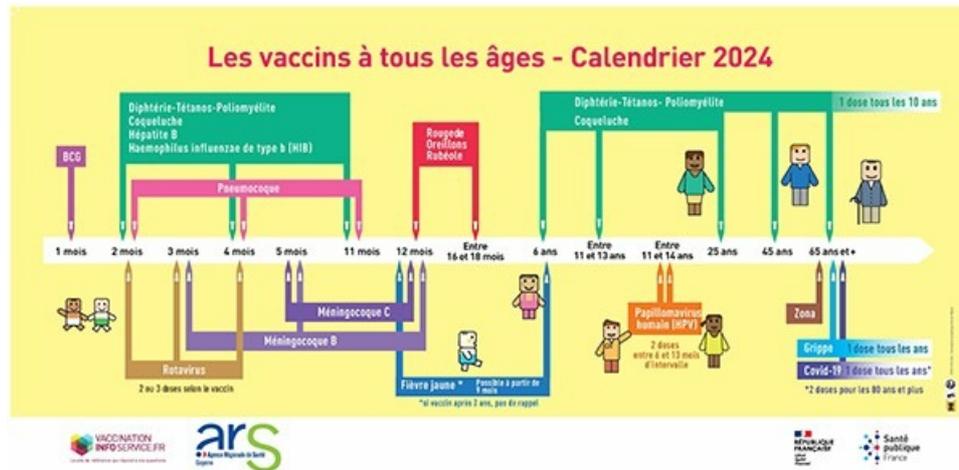
au [0594 34 74 40](tel:0594347440) (prise en charge des adultes) ou au [0594 27 96 85](tel:0594279685) (prise en charge des mineurs).

« Le directeur général de l'ARS, Dimitri Grygowski, renouvelle son soutien à la famille et aux proches d'Hélène Tarcy-Cétout ainsi qu'à la population touchée par ce drame. »

◆ Hélène Tarcy-Cétout inhumée demain

Hélène Tarcy-Cétout, pharmacienne de Saint-Laurent du Maroni victime d'une attaque au couteau la semaine dernière, sera inhumée demain dans la sous-préfecture. Une veillée se tiendra ce soir, à partir de 19 heures, au domicile parental, à Saint-Laurent du Maroni. Demain, une cérémonie se déroulera à la maison funéraire Bertrand et une cérémonie religieuse à 13h30, avant l'inhumation au cimetière communal à 16 heures. Les adresses sont disponibles auprès de l'URPS pharmaciens.

◆ Une frise sur le calendrier vaccinal guyanais



A l'occasion de la Semaine européenne de la vaccination, qui débute lundi, Santé publique France et l'Agence régionale de santé publient une frise sur le calendrier vaccinal. Elle est adaptée à la Guyane avec l'inclusion de la vaccination contre la fièvre jaune. Vous pouvez la télécharger sur le [site internet de l'ARS Guyane](#).

La Semaine européenne de la vaccination (SEV) se déroulera du 22 au 28 avril. Cet événement est un temps fort de communication et d'actions en direction du public et des professionnels de santé pour mieux faire connaître les enjeux de la vaccination. La semaine de la vaccination est l'occasion de rappeler l'importance des vaccinations pour préserver la santé de tous, que ce soit les vaccinations du nourrisson, mais aussi la vaccination des moins de 40 ans avec 2 doses pour stopper les épidémies de rougeole ou la vaccination contre le papillomavirus (HPV). La SEV permet également de faire la promotion du nouveau calendrier vaccinal.

La démarche d'aller-vers en prévention et promotion de la santé est une approche par laquelle les professionnels de santé sont conduits à sortir physiquement de leur structure pour aller à la rencontre des populations éloignées du soin, en intervenant sur leurs lieux de vie. L'aller-vers présente donc deux dimensions principales : une mobilité hors les murs vers les milieux de vie, et une posture relationnelle d'ouverture vers la personne. Plusieurs rendez-vous sont fixés en Guyane. Vous pouvez les retrouver notre rubrique Agenda.

◆ La circulation du paludisme reste modérée



« Le nombre d'accès palustres diagnostiqués dans le système de soins était modéré et variable au cours des deux dernières semaines : après une hausse début avril avec 13 accès (contre 9 à 10 par semaine en mars), il était en baisse en la semaine dernière avec 6 accès recensés, soit un total de 19 accès au cours des deux premières semaines d'avril. Ces 19 accès étaient dus à *P. vivax* (Pv), excepté un accès à *P. ovale* (importé). Parmi les 18 accès à Pv, 6 étaient des reviviscences, signale Santé publique France dans un point de surveillance épidémiologique diffusé hier. Au total, 247 accès palustres ont été diagnostiqués depuis le début de l'année dont 125 en janvier, 65 en février et 38 en mars et 19 en avril : la situation semble se stabiliser au cours de ces deux derniers mois. »

La circulation des infections respiratoires aiguës, de la bronchiolite du nourrisson, de la grippe et du Covid-19 est faible. Les indicateurs épidémiologiques des diarrhées sont en diminution sur le littoral et stable dans les communes isolées.

♦ La télédéclaration du chiffre d'affaires des pharmacies ouverte jusqu'au 30 juin



Une fois par an, les pharmacies de ville doivent répondre à l'obligation de déclarer leur chiffre d'affaires et le nombre de pharmaciens adjoints de leur officine à leur agence régionale de santé (ARS). Cette déclaration a été ouverte le 2 avril et doit être réalisée d'ici au 30 juin sur le [portail de télédéclaration](https://declarations-pharmacie.ars.sante.fr). L'identification se fait via la carte CPS ou e-CPS.

Avant de démarrer la déclaration, le pharmacien doit réunir les informations suivantes :

- Le chiffre d'affaires lié aux ventes de médicaments et produits relevant des différents taux de TVA ;
- Le montant des rémunérations et honoraires perçus pour les missions réalisées au cours de l'année 2022 (hors vaccination et Trod Covid) ;
- La durée hebdomadaire d'exercice de ses adjoints (en heures) ;
- L'effectif en équivalent temps plein de préparateurs en pharmacie et d'autres personnels.

Les pharmaciens intermittents et les étudiants en pharmacie ayant validé leur sixième année ne peuvent pas être considérés comme des pharmaciens adjoints. Le nombre minimal de pharmaciens adjoints dont le titulaire d'officine doit se faire assister est fixé à un équivalent temps plein par tranche révolue de 1,3 million d'euros hors taxe.

♦ Soirée de sensibilisation au diabète et aux maladies métaboliques



Le groupement Diabète Amazonie (Diam) et la CPTS centre littoral organisent une soirée de sensibilisation et d'information sur la prise en charge des patients atteints de diabète, d'obésité ou d'autres pathologies métaboliques, ainsi que le fonctionnement du réseau Diam et ses outils, le 16 mai à Kourou. Elle sera animée par le Pr Nadia Sabbah, cheffe de service de diabéto-endocrinologie au CHC, et Vérélyène Alcide, coordinatrice du réseau Diam, à 19h30 au pôle culturel de Kourou. La soirée est réservée aux professionnels de santé libéraux adhérents de l'association et aux professionnels de santé salariés de structures adhérentes, et sera suivie d'un buffet dînatoire.

S'inscrire : <https://bit.ly/3Qd9gAL>

♦ L'Ebène renouvelle Vakans répi



Les plateformes de répit du Jardin d'Ebène ont renouvelé Vakans répi, ce week-end. Inauguré en août 2023 ([lire la Lettre pro du 8 août](#)) et financé par l'ARS, ce dispositif a pour objectif de permettre aux aidants et aux aidés de bénéficier de journées dédiées au bien-être. Un accompagnement professionnel leur est proposé pendant l'opération, ce qui leur permet de s'accorder un moment de détente loin de leur quotidien.

Pour cette deuxième édition, quinze couples aidants/aidés se sont retrouvés à l'hôtel du Fleuve, à Sinnamary. « C'est un merveilleux moment, témoigne Steve, qui aide au quotidien son père âgé de 74 ans. Ce n'est pas facile tous les jours pour lui ni pour moi. Grâce à ces événements, on a la possibilité de sortir de la maison, de vivre autre chose. La rencontre avec l'association Ebène a fait qu'on se sent bien. On se sent chez nous mais ailleurs. La diversité des activités permet de découvrir de nouvelles choses et de s'abandonner. Ça permet de prendre du temps pour nous, de se retrouver aussi. A la maison, il y a parfois des frictions, quand on est fatigués. Partir en vacances ensemble, ça donne un autre cadre et une autre énergie. J'ai vu des sourires sur son visage et je suis beaucoup plus détendu. J'espère qu'il y aura beaucoup d'autres initiatives de ce genre. »

♦ Un moment de répit pour les familles d'enfants autistes



Samedi, l'Adapei, en partenariat avec l'Apajh, a organisé sa Journée des familles, à la ferme François, à Montsinéry-Tonnégrande. Cet événement permet à l'association d'offrir un temps de répit et de loisirs aux personnes atteintes de troubles du spectre autistique et à leurs aidants. Soixante-seize personnes – 30 usagers autistes sans solution et leurs parents – ont ainsi participé à des ateliers de sophrologie, massage,

danse, quad et cuisine assuré par la ferme François. Une quarantaine de professionnels les accompagnaient.

◆ Une thèse montre « une insuffisance de dépistage et de prise en charge des violences faites aux femmes » par les professionnels de santé de premier recours à Saint-Laurent du Maroni, des violences faites aux femmes



Le 5 avril, Hiwet Mogès a soutenu sa thèse de médecine sur « Le dépistage et la prise en charge, par les professionnels de santé de premier recours à Saint-Laurent du Maroni, des violences faites aux femmes ». Elle a obtenu la mention « très honorable ». Ses directrices de thèses étaient les Dr Magali Moubitang et Caroline Misslin-Tritsch.

Contexte. La violence envers les femmes est une question de santé publique majeure, et sa gestion demeure complexe dans la région dans l'Ouest guyanais. Notre objectif était de recueillir les expériences des professionnels de santé de premier recours au travers d'entretiens visant à comprendre leur pratique et leur ressenti face à cette problématique.

Matériel et méthode. Enquête qualitative par entretiens semi-dirigés, réalisée de mai à juillet 2023 auprès des médecins généralistes, sages-femmes et gynécologues exerçant dans une structure médico-sociale en tant que salariés ou comme professionnels de santé libéraux diplômés.

Résultats. Sur les 26 professionnels de santé interrogés, 18 étaient médecins généralistes (13 libéraux et 5 salariés), 5 sages-femmes (3 salariées et 2 libérales) et 3 gynécologues libéraux. Malgré leur exposition fréquente aux violences faites aux femmes, beaucoup de praticiens ne se sentaient pas à l'aise avec le dépistage et la prise en charge. Ils exprimaient un sentiment d'impuissance du fait du manque de structures spécialisées et d'un défaut de communication avec celles existantes. L'exercice libéral se trouvait limité dans son action en raison de son isolement, contrairement aux structures médico-sociales plus intégrées dans le réseau de prise en charge. D'autres contraintes impactaient les consultations, notamment le manque de temps nécessaire à ces prises en charge longues et la barrière linguistique. Le risque de représailles, l'emprise du conjoint et l'influence de la famille sur les décisions de la patiente étaient fréquemment cités comme des facteurs limitants. Le dépistage systématique de ces violences, pourtant recommandé, était peu effectué parmi les médecins (gynécologues et généralistes), qui le réalisaient plutôt de manière ciblée, à la différence des sages-femmes qui soulignaient l'importance de cette systématisation. Un manque de formation a été mis en évidence, majoritairement auprès des médecins. Les professionnels de santé jugeaient indispensable de développer des structures de coordination, de suivi et d'hébergement des victimes.

Conclusion. Cette étude montre une insuffisance de dépistage et de prise en charge des violences faites aux femmes, en rapport principalement avec un manque de formation et d'information sur le réseau de prise en charge, mais aussi fonction du type de soignants et de leurs représentations personnelles. Pour améliorer la prise en charge, il ressort un besoin de développement de structures de coordination et de suivi des victimes.



■ Arrêt de travail en téléconsultation : ce qu'il faut savoir



La loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 a modifié les conditions de prescription des arrêts de travail en téléconsultation. L'Assurance maladie fait le point sur son [site internet](#). « Depuis le 27 février, une case à cocher « En téléconsultation » est ajoutée au formulaire de prescription d'arrêt de travail en ligne. La prescription des arrêts de travail est désormais limitée par la loi, lorsqu'elle a lieu en téléconsultation, à une durée maximale de 3 jours (arrêts initiaux et prolongations éventuelles) si le prescripteur n'est pas le médecin traitant ou, dans son champ de compétences, la sage-femme référente.

En pratique, à l'occasion d'une téléconsultation :

- Le prescripteur doit cocher cette case sur le formulaire d'avis d'arrêt de travail ;
- La prescription d'arrêt de travail en téléconsultation doit se faire en ligne via le téléservice dédié à partir d'amelipro ou du logiciel de gestion de cabinet (si l'éditeur le propose) ; elle permet une transmission directe à l'organisme et évite les tentatives de falsification de l'arrêt ou d'usurpation d'identité.

« Important : si l'arrêt prescrit ne respecte pas les nouvelles règles en vigueur, l'indemnisation du patient pourrait être affectée.

« De manière générale, si un patient nécessite un arrêt de travail plus long ou le renouvellement d'un arrêt de travail, un examen approfondi en présentiel se révèle nécessaire afin de ne pas méconnaître d'éventuelles observations qui ne pourraient être faites à distance. Cet argument est d'autant plus pertinent pour des situations où un patient s'adresse à plusieurs médecins différents, ou à un médecin ne connaissant pas ses antécédents.

« Pour rappel, c'est au médecin suivant le patient de proposer à celui-ci une téléconsultation s'il estime qu'un examen à distance est adapté à son état de santé. Un médecin commençant une téléconsultation et détectant une situation où ce canal de contact ne suffira pas à réaliser toute l'analyse nécessaire doit orienter le patient vers une consultation physique avec lui ou avec un confrère. Ainsi, par exemple, cette limitation à 3 jours ne s'applique pas aux arrêts pathologiques dans le cadre de la maternité car ces situations requièrent un examen clinique de la patiente.

« Un arrêt de travail peut bien être prescrit lors d'une téléconsultation. Si la téléconsultation est réalisée par le médecin traitant ou la sage-femme référente dans son champ de compétences, la limitation de durée ne s'applique pas. Si le patient peut démontrer qu'il a été dans l'impossibilité de consulter un professionnel médical compétent pour obtenir une prolongation de l'arrêt de travail, cette limite ne s'applique pas non plus. »

Actus politiques publiques santé et solidarité

■ Élections des représentants des personnels médicaux hospitaliers : la liste électorale est disponible

Médecins hospitaliers : les élections professionnelles 2024

Du 11 au 18 juin, élevez vos représentants au CSPM, à la CSN et au CD !*

Du 11 au 23 avril 2024 : n'hésitez pas à consulter les listes électorales sur les sites du ministère chargé de la santé et du CNG

Du 11 au 18 juin : à vous de voter en ligne !

18 juin : les résultats sont proclamés

* Conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques (CSPM) - Commission nationale de gestion (CNG) - Conseil de discipline (CD)

Pour en savoir plus sur les élections professionnelles, cliquez sur www.solid.solid.gouv.fr et www.cng.solid.fr

Tous les médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes hospitaliers sont appelés à renouveler leurs représentants au sein de trois instances nationales de dialogue social. Organisées par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et le Conseil national de gestion (CNG), les élections se dérouleront du 11 au 18 juin, exclusivement par voie électronique et sur une seule plateforme de vote. Au préalable, les listes électorales sont consultables du 11 avril sur les sites du [ministère de la Santé](http://www.solid.solid.gouv.fr) et du [CNG](http://www.cng.solid.fr), de même que les professions de foi des candidats sur ces mêmes sites à compter du 27 mai. Les résultats des 3 scrutins seront connus dès le 18 juin au soir. D'ici-là, la DGOS et le CNG invitent les quelque 90 000 professionnels concernés dans les hôpitaux et établissements sociaux et médico-sociaux publics à participer activement à ce temps régulier de démocratie professionnelle, pour élire les représentants syndicaux qui porteront leur voix.

Les trois instances sont :

- Le conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques (CSPM). Cette instance est consultée sur les projets de texte (lois, décrets ou arrêtés) à portée générale sur l'exercice des praticiens hospitaliers ou encore de statuts particuliers qui leur sont applicables.
- La commission statutaire nationale (CSN). Cette instance émet un avis sur les dossiers de praticiens hospitaliers en période probatoire ayant fait l'objet d'avis locaux défavorables, sur les demandes de placement en recherche d'affectation et leur renouvellement ainsi que sur les dossiers de procédure d'insuffisance professionnelle.
- Le conseil de discipline (CD). Cette instance donne un avis sur la situation des praticiens hospitaliers faisant l'objet d'une procédure disciplinaire.

Offres d'emploi



■ Le Chog recrute :

- Un **pédopsychiatre** pour son hôpital de jour et pour son centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CDI, temps plein). [Consulter l'offre et candidater.](#)
- Un **pédopsychiatre** pour le centre médico-psychologique – équipe mobile d'intervention de crise de l'adolescent (CDI, temps plein). [Consulter l'offre et candidater.](#)

■ Rainbow recrute un **gériatre** pour son équipe mobile de gériatrie (CDI, temps plein). [Consulter l'offre et candidater](#).

■ La mairie de Rémire-Montjoly recrute un **chargé de mission contrat local de santé** (CLS, titulaire ou contractuel, temps plein). [Consulter l'offre et candidater](#) avant le 3 mai.

Agenda



Aujourd'hui

► **Colloque santé mentale** « Emploi et handicap psychique », de 8h30 à 14 heures à la mairie de Saint-Laurent du Maroni, organisé par le Chog. Inscription obligatoire (nom, prénom, fonction, structure) à secmapi@ch-ouestguyane.fr.

Demain

► **Permanence des orthophonistes** de 8 heures à 12 heures, à l'école maternelle de Balata, à Matoury.

► **Fo Zot Savé**. Les représentants de la Croix-Rouge française, de la Protection maternelle et infantile, des centres délocalisés de prévention et de soins, et de l'URPS infirmiers répondront aux questions de Fabien Sublet sur la Semaine européenne de vaccination, à 9 heures sur Guyane la 1ère.

Lundi 22 avril

► **Proxiconnect** : Journée d'information de l'ANFH, de 9 heures à 15 heures, au CHC.

► **Présentation** d'outils et de techniques d'animation par Guyane promo santé (GPS) au local d'ID Santé, à Saint-Georges, de 14 heures à 17 heures, sur les thématiques des addictions, des compétences psychosociales et de la santé mentale.

► **Semaine européenne de la vaccination**. Sensibilisation par la Croix-Rouge française dans la zone de Sablance et stand d'information sur le rattrapage vaccinal au guichet unique de Soula, à Macouria. Vaccination gratuite pour adultes, adolescents et enfants de plus de 6 ans au guichet unique de Soula.

Mardi 23 avril

► **Proxiconnect** : Journée d'information de l'ANFH, de 9 heures à 15 heures, au CHK.

► **Présentation** des nouveaux outils de Guyane promo santé (GPS) sur la thématique de l'éducation à la vie affective, sociale et sexuelle, de 8h30 à 12h30 au local d'ID Santé, à Saint-Georges.

Mercredi 24 avril

► **Semaine européenne de la vaccination**. Journée portes ouvertes au centre de santé de la Croix-Rouge française à Cayenne, avec proposition de rattrapage vaccinal. Maraude d'information sur le marché de Cayenne. Vaccination gratuite sans rendez-vous pour adultes, adolescents et enfants de plus de 6 ans.

► **Semaine européenne de la vaccination**. Proposition de rattrapage vaccinal dans les centres de PMI Barrat et Ronjon, à Cayenne.

► **Semaine européenne de la vaccination**. Stand d'information et vaccination sur le marché de Saint-Laurent du Maroni, avec le Chog et la PMI.

Jeudi 25 avril

► **Séminaire Pasteur** : Les infections de cellules immortalisées de chauves-souris par différents Lyssavirus pour étude de l'immunité innée, par Alizée Picaut-Plat, à 15 heures sous le carbet de l'Institut Pasteur, à Cayenne

► **Semaine européenne de la vaccination**. Stand de sensibilisation de l'Emspec devant l'hôpital de proximité de Saint-Georges et proposition de rattrapage vaccinal.

► **Dépistage** VIH, syphilis, hépatites B et C, et autres infections sexuellement transmissibles, à Maripasoula et Papaïchton, organisé par le CHC, l'ARS, le Corevih Guyane et Aides.

Vendredi 26 avril

► **Portes ouvertes** à la maison des adolescents du Centre Hospitalier de Cayenne (71, avenue Elie-Castor), de 10 heures à 17 heures.

► **Dépistage** VIH, syphilis, hépatites B et C, et autres infections sexuellement transmissibles, à Maripasoula, organisé par le CHC, l'ARS, le Corevih Guyane et Aides.

► **Semaine européenne de la vaccination.** Stand de sensibilisation de l'Emspec devant le centre de PMI de Saint-Georges et proposition de rattrapage vaccinal.

► **Semaine européenne de la vaccination.** Action de prévention et d'explication sur la vaccination, à la PMI de Barrat, à Cayenne.

Samedi 27 avril

► **Dépistage** VIH, syphilis, hépatites B et C, et autres infections sexuellement transmissibles, à Maripasoula, organisé par le CHC, l'ARS, le Corevih Guyane et Aides.

Dimanche 28 avril

► **Dépistage** VIH, syphilis, hépatites B et C, et autres infections sexuellement transmissibles, à Maripasoula, organisé par le CHC, l'ARS, le Corevih Guyane et Aides.

Mardi 7 mai

► **Webinaire** d'information sur l'[appel à manifestation d'intérêt de l'ARS sur la médiation en santé](#), de 9 heures à 10 heures, via [Teams](#).

Mercredi 8 mai

► **Village** sur les thèmes des soins oncologiques de support, organisé par Onco Guyane et la ville de Matoury, de 8 heures à 13 heures à la maison des arts martiaux.

Lundi 13 mai

► **Colloque** « Cancérologie en Guyane : stratégie et pratique », organisé par le DSRC Onco Guyane, au Royal Amazonia, à Cayenne. [Consulter le programme](#).

Mardi 14 mai

► **Colloque** « Cancérologie en Guyane : stratégie et pratique », organisé par le DSRC Onco Guyane, au Royal Amazonia, à Cayenne. [Consulter le programme](#).

Jeudi 16 mai

► **Soirée** de sensibilisation et d'information sur la prise en charge des patients atteints de diabète, d'obésité et d'autres pathologies métaboliques, ainsi que le fonctionnement du réseau Diam et ses outils, présenté par le Pr Nadia Sabbah, cheffe de service de diabéto-endocrinologie au CHC, et Vérélyène Alcide, coordinatrice du réseau Diam, à 19h30 au pôle culturel de Kourou. Soirée réservée aux professionnels de santé libéraux adhérents de l'association et aux professionnels de santé salariés de structures adhérentes, suivie d'un buffet dînatoire. [S'inscrire](#).

Samedi 25 mai

► **Permanence des orthophonistes** de 8 heures à 12 heures, au pôle culturel de Kourou.

Vendredi 7 juin

► **Journée portes ouvertes** de Médecins du Monde.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour 

DU 22 AU 28 AVRIL 2024
Semaine européenne
de la vaccination

**VACCINATION :
êtes-vous à jour ?**

Faites-vous vacciner auprès de
votre médecin, sage-femme,
pharmacien ou infirmier.



[Consultez tous les numéros de La lettre Pro](#)

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Dimitri GRYGOWSKI

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)